

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°10047055
PRÉSÉLECTION D'ENTREPRISES DE GÉNIE CIVIL

L'aménagement en simultané d'infrastructures pédagogiques à Abidjan, San-Pedro et Yamoussoukro - 2026

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH à travers son Projet d'Appui au Développement de la Formation par Alternance (ADEFA) en Côte d'Ivoire, invite les entreprises de construction qualifiées installées en Côte d'Ivoire à exprimer leur intérêt pour l'aménagement en simultané d'infrastructures pédagogiques à Abidjan, San-Pedro et Yamoussoukro dont le lancement est prévu à partir d'octobre 2026.

Les ouvrages à réaliser comprennent des aménagements d'infrastructures pédagogique, dans les centres de formation situés dans les villes d'Abidjan, de Yamoussoukro et de San Pedro.

Les travaux portent sur :

- Les travaux de maçonnerie
- Les travaux d'installation et d'adaptation de réseaux techniques
- Les travaux d'électricités (bâtiment et industrielle y compris les réseaux triphasés 380/400 V)
- Les travaux d'installations de distribution de gaz (notamment pour les ateliers de cuisine)
- Les travaux de plomberie et d'assainissement ;
- Les travaux de peinture ainsi que la mise en conformité sécuritaire des ateliers.

Un nombre restreint d'entreprises sera présélectionné.

Les travaux devront être achevés dans délai de 3 (trois) mois suivant la signature du contrat.

I. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Pour être pris en considération, les soumissionnaires doivent fournir les documents suivants :

- 1) Lettre officielle de Manifestation d'intérêt
- 2) Détails de la société, y compris le nom, l'adresse complète, le numéro de téléphone et l'email
- 3) Un certificat d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- 4) Le numéro d'identifiant unique (IDU)
- 5) Une Attestation de Régularité Fiscale (ARF)
- 6) Une attestation de non-faillite, non liquidation de biens, non cessation de paiements délivrée par les juridictions compétentes et datant de moins de six mois ;
- 7) Une attestation de mise à jour de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)
- 8) Une attestation d'assurance qui inclut l'attestation de garantie décennale et l'assurance de responsabilité civile professionnelle (RCP), qui couvre les dommages matériels et corporels ;
- 9) Des attestations de chiffres d'affaires annuelles de l'ETS ou bilans annuels validés par la Direction Générale des Impôts (DGI), **d'au moins de FCFA 300 millions par an**, pour chacune des trois (3) dernières années.

Nota Bene : Il est à noter que :

L'absence ou la non-validité des pièces **3,4,5 et 6** est éliminatoire sauf dans le cas où les attestations sont en cours d'actualisation. Il est donc à inclure dans le dossier d'appel à manifestation d'intérêt, la copie des attestations non valables.

II. DOCUMENTS TECHNIQUES – CRITÈRES GÉNIE CIVIL

- 1) Une liste d'employés permanents et d'employés temporaires, pour 2025 et 2026, et le personnel clé (directeur technique, chef de chantier, techniciens clés) prévue pour exécuter les travaux spécifiés ci-dessus avec CV et diplômes pour répondre au critère : le personnel se compose d'au moins 10 employés techniques permanents, avec un directeur des travaux, un chef de chantier et des techniciens clé, comme chef-maçon et électricien, tous expérimentés. Le personnel clé devra inclure des électriciens qualifiés pour les installations industrielles triphasées (380/400 V) et un technicien gaz agréé, justifiant de leurs diplômes et certificats de qualification correspondants.
- 2) Liste de projets de référence de travaux de nature similaire à ceux spécifiés ci-dessus, avec prix des travaux, les attestations de bonnes fins accompagnées de la page de garde et page de signature du marché pour répondre au critère : sont exigés d'une expérience avérée d'un minimum de 3 ans dans le domaine BTP, avec au moins 3 chantiers similaires (>100.000.000 FCFA), exécutés au cours des années 2023 à 2026. Parmi les références, le soumissionnaire devra démontrer, attestations de bonne fin à l'appui, la réalisation effective d'au moins deux projets intégrant des installations électriques industrielles et des installations de distribution de gaz pour ateliers techniques, conformément aux normes de sécurité en vigueur ;
- 3) Liste des équipements techniques (y compris la quantité) avec preuve de la propriété des équipements et machines nécessaires à l'exécution des travaux : l'ETS dispose au minimum les équipements techniques suivants: une (1) bétonnière ; une (1) camion benne ; deux (2) véhicules de liaison ; un (1) aiguille vibrante ; un (1) réservoir d'eau recouvrant le besoin en eau du chantier ; un (1) lot de matériel topographique ; un (1) poste à soudure ; un (1) groupe électrogène ; un (1) échafaudage roulant à plateforme réglable jusqu'à 6 m minimum ; un (1) détecteur électronique de fuite de gaz.

L'évaluation technique se fonde uniquement sur les projets de références similaires à ce processus avec une valeur de commande minimum de 152 400 EUR (soit environ 100 000 000 FCFA). Les documents techniques doivent démontrer les capacités de l'entreprise sur les huit (8) critères génie civil suivants :

N°	Critère	Exigence minimale	Pond. %
—	Équipements minimum dédiés aux ouvrages de génie civil	8 équipements obligatoires (voir détail critère 4). L'absence d'un seul entraîne l'inéligibilité immédiate.	Éligibilité (oui/non)
1	Expérience en génie civil (aménagement d'infrastructures)	≥ 3 ans d'expérience en tant que société de construction, valeur ≥ 152 400 EUR, avec attestations de bonne fin.	20%
2	Projets de référence exécutés intégrant des installations électriques industrielles et des installations de distribution de gaz pour ateliers techniques	≥ 2 projets similaires entre 2023-2026,	10%
3	Directeur des travaux / Ingénieur génie civil	Ingénieur GC / BTP, ≥ 10 ans d'expérience, chantiers similaires ≥ 3	10%
4	Chef de chantier génie civil	Technicien Sup en Bâtiment, ≥ 7 ans d'expérience dont ≥ 3 ans en tant que chef de chantier.	10%
5	(2) Deux Electriciens qualifié pour les installations industrielles triphasées	Technicien Sup en électricité ≥ 5 ans d'expériences	10%
6	Technicien d'installation de gaz	≥ 5 ans d'expériences dans l'installation de réseaux de distribution de gaz	10%
7	(2) deux Techniciens qualifiés en BTP	Technicien en bâtiment, ≥ 7 ans d'expérience	10%
8	Expérience régionale	Dans les villes d'Abidjan, Yamoussoukro et Sa Pedro	20%
	TOTAL		100%

Condition d'éligibilité – Équipements minimum dédiés aux ouvrages de génie civil

Avant toute évaluation technique, l'entreprise doit démontrer qu'elle dispose au minimum des équipements listés ci-dessous :

Minimum d'équipement par site (Abidjan, Yamoussoukro, San Pédro),

- Une (1) bétonnière ;
- Une (1) camion benne ;
- Deux (2) véhicules de liaison ;
- Un (1) aiguille vibrante ;
- Un (1) réservoir d'eau recouvrant le besoin en eau du chantier ;
- Un (1) lot de matériel topographique ;
- Un (1) poste à soudure ;
- Un (1) groupe électrogène ;
- Un (1) échafaudage roulant à plateforme réglable jusqu'à 6 m minimum ;
- Un (1) détecteur électronique de fuite de gaz.

L'absence d'un seul équipement peut entraîner l'inéligibilité immédiate du soumissionnaire, quelle que soit la qualité du reste de son dossier. Preuve de propriété (factures, cartes grises) ou contrat de location (logo du loueur et cartes grises) obligatoire.

III. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les offres, rédigées en langue française, contenant les informations et documents spécifiés ci-dessus devront nous parvenir **en version électronique à l'adresse :**

CI_Quotation@giz.de

En mentionnant dans l'objet du mail AMI N°10047055/GIZ/CI/2026 - Travaux d'aménagement-Projet ADEFA

au plus tard le 29.09.2026

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que les offres parvenues après l'expiration de ce délai ne sont pas recevables.

Jusqu'à 03 jours ouvrables avant la date de soumission, des renseignements complémentaires peuvent être obtenus exclusivement par courriel à l'adresse : CI_Quotation@giz.de

En mentionnant dans l'objet du mail :« AMI N°10047055 – Travaux d'aménagement en simultané d'infrastructures pédagogiques à Abidjan, San-Pedro et Yamoussoukro - ADEFA 2026 »

IV. DISPOSITIONS FINALES

La GIZ invite toutes les entreprises ne pouvant pas fournir les documents ci-dessus à s'abstenir de soumettre leur candidature.

La soumission de l'expression d'intérêt ne confère pas le droit d'être incluse dans la liste restreinte. La présélection est la prérogative exclusive de la GIZ. Une liste restreinte sera établie sur la base des critères ci-dessus.

Veuillez ne pas joindre d'offre technique ou financière à ce stade. Les documents d'appel d'offres complets seront transmis uniquement aux entreprises présélectionnées.